

La gazette DU LAVEZON



Au Sommaire :

- Le mot du maire et le discours des vœux
- Les travaux du conseil municipal
- Point sur les finances communales – Année 2016
- L'intercommunalité : nouveau territoire
- Vie de l'école
- Zoom sur la bibliothèque
- État civil – Année 2016
- Informations utiles
- Saint-Martin-Sur-Lavezon sous la neige (photos)



Chères Saint-Martinoises Chers Saint-Martinois

La parution de ce cinquième numéro de la Gazette est pour l'ensemble du conseil municipal l'occasion de vous informer des projets engagés et en gestation qui concernent la vie de notre collectivité.

Vous étiez nombreux le 18 janvier dernier pour répondre à mon invitation et à celle du conseil mu-

nicipal pour l'habituelle cérémonie des vœux aux Saint-Martinois et Saint-Martinoises.

Nous avons également eu le plaisir de compter parmi nous de nombreux élus des communes voisines qui désormais composent notre nouvelle intercommunalité.

Effectivement, l'évolution majeure de 2017 est la constitution d'un nouveau territoire intercommunal. Ceci engage un grand nombre de chantiers pour harmoniser, coordonner les compétences et les organisations des deux précédentes entités.

Bonne lecture à tous

Jean Robert, *Maire*



Ci-dessous le discours prononcé par Jean Robert à l'occasion des vœux

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,
Avec toute l'équipe municipale, je suis heureux de vous accueillir ce soir pour cette cérémonie des vœux.

C'est toujours un grand plaisir de vous retrouver pour ce moment que nous voulons chaleureux et convivial.

Cette rencontre donne une occasion particulière de nous réunir, habitants, élus, agents municipaux et partenaires publics et privés. Je salue les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié d'avoir répondu à notre invitation. Au nom du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et tous, à vos familles et vos proches une très bonne année 2017. Je vous souhaite beaucoup de joie, de la réussite et du bonheur dans votre vie familiale, votre vie professionnelle et dans vos activités.

Je remercie tous ceux qui œuvrent dans les associations dans un cadre social et culturel et participent à animer la vie de notre village. L'actualité nous fait apprécier la chance de vivre dans un territoire calme et paisible. Le terrorisme continue à frapper en Europe et un peu partout dans le

monde et fragilise les démocraties.

Dans ces atrocités, des enfants innocents sont les premières victimes.

Devant ces actes inhumains, j'appelle à faire des vœux pour un monde meilleur et de paix.

En 2017, nous allons voter pour le renouvellement de nos dirigeants : Président de la République et députés dont les mandats arrivent à échéance.

Notre pays a besoin de femmes et d'hommes capables de gouverner dans l'intérêt du pays et de ses habitants.

Notre système politique et le monde médiatique favorisent davantage les personnes avides de pouvoir que l'ambition de servir notre pays.

Les élections sont des moments forts de vie démocratique dans nos territoires. Il faut aller voter !

Cette cérémonie est aussi l'occasion pour l'équipe municipale de dresser un bref bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée et d'essayer de dessiner l'avenir.

Discours du Maire suite

En avril 2015, l'équipe municipale lançait l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est un outil qui va permettre de mieux maîtriser l'urbanisation et de répondre aux enjeux paysagers en valorisant notre patrimoine naturel et architectural.

Il sera un guide pour gérer l'avenir de notre territoire et son développement.

La première phase du document réalisé est présentée sous forme de diagnostic sur le patrimoine et la population de la commune et avec un volet important sur l'agriculture.

Le diagnostic a été présenté aux personnes associées, aux services publics et privés le 08 mars 2016 puis à la population en réunion publique le 27 septembre 2016.

Maintenant, nous terminons la deuxième phase du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD a été présenté aux personnes associées le 06 décembre 2016.

Il sera présenté à la population en réunion publique courant mars prochain.

Le PLU avait été annoncé terminé au printemps, ce sera plutôt en fin d'année 2017.

PLU

La première réunion publique s'est tenue le 27 septembre 2016. De nombreuses personnes étaient présentes et ont manifesté leur intérêt en exprimant leurs observations et demandes de précisions.

Madame REY BARIAL du cabinet d'études Horizons Urbains, chargée d'accompagner la municipalité dans ce projet d'importance, en a présenté la première étape (diagnostic) et a pu répondre à toutes les questions des personnes présentes.

La prochaine étape est celle de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Cette étape fera l'objet d'une nouvelle réunion publique de présentation.



*Date à retenir
deuxième réunion publique sur le PLU
mardi 14 mars 2017 à 18 heures
salle communale*



Discours du Maire suite

Travaux sur la commune

Nous avons fait reconstruire le mur en bordure de la rivière du Lavezon, endommagé sur 20 mètres par les intempéries de septembre de 2014. Ce mur supportait un canal privé qui alimentait en eau autrefois la filature près de l'église du village de l'Inférieur. Nous avons dû trouver avec le propriétaire du canal un accord qui a permis le réaménagement de cet espace avec un financement partagé.

Le coût des travaux s'est élevé à 30 000 euros TTC pour la commune.

Assainissement collectif du hameau de «La Bastide»

Les travaux de l'assainissement collectif prévus au hameau de «La Bastide» ont débuté.

Le nombre de branchements prévu est de 23.

Une participation de 1 000 euros sera demandée par branchement.

Le coût des travaux se situe à 239 000 euros HT.

et les subventions annoncées s'élèvent à 132 000 euros.

Un emprunt de 110 000 euros a été sollicité à un prêteur financier pour boucler le financement du projet.



La réalisation d'une station d'assainissement collectif pour le quartier de «La Bastide» est la dernière phase du schéma d'assainissement communal conçu il y a presque dix ans.

Après celle du village du Supérieur, puis celle de l'Inférieur, la station d'épuration de «La Bastide» clôturera la période des grands chantiers engagés par la commune pour respecter les exigences réglementaires dans le domaine des rejets domestiques.

Le lancement de ce projet a été soumis à une réflexion approfondie au sein du conseil municipal car les coûts sont élevés pour le budget assainissement de notre commune. Nous avons eu l'assurance de subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau nous permettant de programmer les travaux. Le chantier a démarré début janvier et les branchements des habitations devraient être effectifs avant la fin du premier semestre 2017.

Discours du Maire suite

Numérotation postale des logements

Ce projet consiste à identifier l'ensemble des voies de la commune par un nom permettant ensuite d'attribuer à toutes les habitations une adresse précise selon les normes nationales.

Cette numérotation permet également de donner des coordonnées GPS à tous les logements.

Prochainement, chaque habitant recevra son adresse postale précise (numéro et nom de la voie avec les coordonnées GPS).

Dans un souci d'uniformité, la commune a décidé de fournir gratuitement pour chaque logement une plaque comportant son numéro.

Autres petits travaux réalisés

- le velux de la salle communale n'était plus étanche à la pluie. Il a été démonté et remplacé par une toiture en tuiles.

- un réaménagement du mur entre la boulangerie et l'ancien jardin communal a été réalisé. Le mur menaçait de s'écrouler sur la maison du boulanger.

Les projets pour 2017

Il est compliqué de prévoir des projets avec des dotations qui baissent constamment et des charges toujours en augmentation.

Une incertitude pèse chaque année sur les moyens budgétaires pour assurer les compétences de la commune et répondre aux attentes des citoyens.

Fin 2016, avant la fusion des intercommunalités, les élus de Barrès-Coiron ont pris une décision qui permet de maintenir une attribution financière aux communes pour les prochaines années.

Mais les possibilités financières pour de nouveaux projets restent bien limitées.

Par manque de moyens financiers, nous n'avons pas fait l'entretien des routes communales en 2016 et n'avons pas avancé sur le projet d'aménagement de l'espace couvert du groupe scolaire.

Si la situation financière le permet, les routes et l'école seront dans les projets de priorité pour 2017.

Ancienne école du village de l'Inférieur

La commune avait un projet d'aménagement en logements locatifs à l'ancienne école du village de Saint-Martin-L'Inférieur. Un certificat d'urbanisme avait été déposé par Ardèche Habitat et obtenu un avis favorable en juin 2014 par les services de l'État.

Un recours en annulation dudit certificat d'urbanisme a été déposé près du Tribunal Administratif de Lyon par l'Association «Les Amis de Saint-Martin-Sur-Lavezon et de sa Vallée» en juillet 2014.

Cette requête a été rejetée par jugement du 17 novembre 2016.

Un nouveau recours en appel vient d'être déposé auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon par l'association «Les Amis de Saint-Martin-Sur-Lavezon et de sa Vallée».

Notre projet reste en conséquence en attente pendant encore quelques temps.

La commune avait fait appel aux services d'un cabinet d'avocats, Maître Didier CHAMPAUZAC, pour défendre nos intérêts. Cela a un coût et s'élève jusqu'à présent aux environs de 6 000 euros.

Bien évidemment, s'ajouteront de nouveaux frais d'honoraires d'avocat pour faire face au nouveau recours.

Je veux remercier l'équipe municipale pour leur travail, leur engagement et leur dévouement au sein de notre commune.

Leur aide, leur soutien et leur confiance me sont très précieux.

Je veux aussi, avec vous, remercier nos agents communaux pour leur travail, leur sérieux et leur dévouement apportant ainsi à notre collectivité des services de qualité.

Discours du Maire suite

La nouvelle communauté de communes

Ardèche-Rhône-Coiron

Depuis le 1er janvier 2017 les communautés de communes Barrès-Coiron et Rhône-Helvie ont fusionné pour donner naissance à la nouvelle communauté de communes Ardèche Rhône Coiron. Cette intercommunalité regroupe 15 communes et environ 22 000 habitants.

Les compétences acquises par Barrès-Coiron et Rhône-Helvie sont regroupées au sein de la nouvelle communauté de communes.

Le conseil communautaire de Ardèche Rhône Coiron s'est réuni le 16 janvier et a élu Monsieur Éric CUER président et Monsieur Bernard NOËL 1^{er} vice-président. Félicitations à tous les deux. Cette fusion nous a été imposée par l'État sous couvert de la Loi, sans préparation et sans réflexion sur l'avenir.

La loi Notre (nouvelle organisation des territoires de la République) d'août 2015 renforce les compétences des inter communautés et donne plus de pouvoir aux régions.

Demain, nous aurons peut-être l'obligation de rejoindre une communauté d'agglomération avec 50 000 habitants.

Les communes nouvelles

Les petites communes n'attendent rien des grosses collectivités, elles seront éloignées des décisions, éloignées des services.

Nous ne devons pas subir ces réformes mais agir en amont en s'adaptant à de nouvelles organisations de façon à mieux préparer l'avenir entre communes.

Il est nécessaire de créer une commune plus importante.

Une enquête du Sénat sur la réforme des territoires titre un chapitre : «La révolution silencieuse des communes nouvelles».

La création de la commune nouvelle s'active déjà dans beaucoup de départements.

La commune nouvelle serait donc tout un projet au service du territoire communal.

Dans cette union, l'État devrait maintenir les dotations.

Cette métamorphose institutionnelle devrait également ouvrir la voie à une meilleure organisation du territoire pour les habitants, les entreprises et les associations qui l'animent.

La commune nouvelle serait la collectivité des grands projets de compétence municipale et l'interlocuteur de la communauté de communes.

Les territoires des anciennes communes garderaient les services de proximité.

Des représentants élus siègeraient à la commune nouvelle.

La commune nouvelle est avant tout un projet au service du territoire et à dimension humaine.

Il est nécessaire qu'un débat s'ouvre sur l'avenir de nos communes et territoires.

Je termine ce discours en renouvelant mes vœux de bonne et heureuse année pour 2017.

Les travaux du conseil municipal

Trois séances de conseil municipal se sont tenues sur le second semestre 2016.

Au cours de toutes ces séances et comme vous pourrez le constater en lisant les points inscrits ci dessous le projet d'assainissement du quartier de «La Bastide» a été traité au fur et à mesure de son avancée.

Séance du 03 août 2016

- Assainissement «La Bastide» – Taux des subventions attendues

- Approbation de la création du syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies et approbation de l'adhésion de la communauté de communes Barrès-Coiron au syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies

- Autorisations d'ester en justice

Séance du 16 novembre 2016

- Assainissement «La Bastide» – Approbation des marchés

- Assainissement – Exercice comptable 2016 – Décision modificative n° 1

- Commune – Exercice comptable 2016 – Décision modificative n° 1

- Pacte statutaire – Fusion entre les communautés des communes Rhône-Helvie et Barrès-Coiron – Nom de la future communauté de communes – Siège de la future communauté de communes – Représentativité au sein du conseil communautaire de l'EPCI issue de la fusion des deux communautés de communes

- Rapport de la commission locale

d'évaluation des transferts de charges (CLET)

- Examen de dispositif de télétransmission – Actes soumis au contrôle de la légalité

- Validation du règlement du service municipal de restauration scolaire

Séance du 21 décembre 2016

- Assainissement «La Bastide» – Demande de prêt bancaire

- Chèques/cartes cadeaux pour le personnel communal

- Stratégie de développement économique de la communauté Barrès-Coiron

Mandatement des dépenses d'investissement – Année 2017

Point sur les finances communales pour l'année 2016

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Dépenses
Charges à caractère général	69 681,78 €
Charges de personnel	115 813,28 €
Fonds de péréquation	13 598,00 €
Autres charges gestion courante	28 637,08 €
Charges financières	15 880,17 €
TOTAL	243 610,31 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	Recettes
Produits des services (garderie...)	6 016,03 €
Impôts TH – TF	125 396,89 €
Taxes	33 484,00 €
Dotations et participations	107 620,77 €
Autres produits gestion courante	4 486,80 €
Produits exceptionnels	4 788,85 €
TOTAL	281 793,34 €
Excédent de fonctionnement	38 183,03 €

La clôture de l'exercice comptable de 2016 fait apparaître un excédent de 38 183,03 euros. Ce chiffre indique la capacité financière d'autofinancement (CAF) pour des investissements futurs. La disponibilité financière étant faible, les projets seront limités en 2017.

Dépenses d'investissement

Libellé	Dépenses
Opérations patrimoniales	15 079,77 €
Remboursement d'emprunts	13 339,73 €
Immobilisations incorporelles	12 032,27 €
Immobilisations corporelles	3 942,52 €
Immobilisations en cours	30 960,00 €
TOTAL	75 354,29 €

Recettes d'investissement

Libellé	Recettes
Opérations patrimoniales	15 079,77 €
Dotations Fonds divers	84 962,16 €
Subventions d'investissement	12 245,51 €
TOTAL	112 287,44 €
Excédent d'investissement 2016	36 933,15 €

La clôture du CA d'investissement fait apparaître un reliquat de 36 933,15 euros non dépensé en 2016. Cette somme correspond au solde de financement de l'étude du document d'urbanisme (PLU) qui n'est pas encore terminée.

Situation assainissement – Année 2016

Exploitation

Dépenses	21 600,82 €
Recettes	10 275,61 €
Résultat 2016	-11 325,21 €
Report du résultat 2015	23 684,14 €
Résultat cumulé au 31/12/2016	12 358,93 €

Investissement

Dépenses	26 727,30 €
Recettes	20 431,00 €
Résultat 2016	-6 296,30 €
Report du résultat 2015	32 055,12 €
Résultat cumulé au 31/12/2016	25 758,82 €

La clôture des comptes assainissement 2016 fait apparaître des résultats excédentaires en baisse

L'intercommunalité

Un nouveau territoire Communauté de communes ARDÈCHE RHÔNE-COIRON

Ainsi que noté dans le discours du maire, la communauté de communes nouvelle regroupe désormais quinze communes.

Son président, élu en janvier, est Éric Cuer, maire de Meysse.

Le siège social est fixé à Cruas.

Cette communauté de communes est caractérisée dans sa composition par un «bourg» important : Le Teil. Viennent ensuite les communes de Cruas – Baix et Rochemaure... toutes situées en bord de Rhône et des grands axes de circulation. Les autres communes sont de plus faible dimension et situées en zone que l'on peut considérer comme rurale. L'enjeu important qui se dessine porte donc sur l'accès équitable aux services et aux offres de la nouvelle communauté de communes pour tous les habitants quelque soit la commune où ils vivent. Dans ce contexte, il est important que nos petites communes ne soient pas oubliées.

INFO :

Dans l'attente d'un site internet unique «Ardèche Rhône Coiron», les deux sites restent en fonctionnement. Sur chaque site internet, vous continuerez à trouver dans la rubrique «la communauté / compte-rendus conseils» les compte-rendus et délibérations prises lors des conseils de Ardèche Rhône Coiron.

Communauté de communes
Ardèche Rhône Coiron



Les animations à l'école

- Spectacle de Noël :

le 16 décembre dernier, les élèves de l'école ont offert un très beau spectacle de Noël dans une salle communale, une nouvelle fois, bondée. Petite nouveauté cette année, la fête a été enrichie par la prestation de certains enfants qui, de leur propre chef, ont souhaité chanter une chanson une fois le spectacle «scolaire» terminé. Félicitations pour leur prestation !



- Halloween :

les enfants ont fêté Halloween le 4 novembre dernier dans une salle communale «hantée» pour l'occasion et remplie de toiles d'araignées. Brrrrr !!! La chasse aux bonbons dans le village fut un succès grâce à l'aimable participation des habitants. Cette soirée organisée par l'Association des Parents d'Élèves fut unanimement appréciée et sera renouvelée l'année prochaine.

Vie de l'école

Améliorer la qualité du temps dédié aux repas pour les enfants et pour le personnel municipal : Un règlement intérieur pour la cantine scolaire a été élaboré et remis aux parents.

Le voici, repris ci dessous :

La cantine scolaire a une dimension éducative. Le temps du repas est un moment important dans la journée et se doit d'être un moment de calme, de détente et de convivialité où chacun est invité à goûter les aliments. Pendant le déjeuner, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel communal. Le règlement intérieur doit permettre à chacun de respecter des règles indispensables au bon fonctionnement du service.

INSCRIPTION Les inscriptions se font auprès de la restauration collective de la Communauté de Communes «BARRÈS-COIRON» – 09.70.65.01.80 – restauration@barres-coiron.fr

ACCUEIL

Article 1 – Encadrement

Dès la sortie des classes à 12 heures, les enfants sont pris en charge par le personnel communal qui les encadre jusqu'à la reprise des classes l'après-midi à 13 heures 20.

Article 2 – La vie en collectivité

Identique à celle qui est exigée dans le cadre ordinaire de l'école, il est indispensable que les règles élémentaires de vie en collectivité soient respectées, à savoir LE RESPECT MUTUEL et L'OBEISSANCE AUX RÈGLES.

En définitive, en venant déjeuner à la cantine, l'enfant s'engage à :

AVANT LE REPAS	PENDANT LE REPAS	APRES LE REPAS
<ul style="list-style-type: none"> - aller aux toilettes - se laver les mains avant de passer à table - ne pas bousculer ses camarades - ne pas courir pour se rendre à la cantine 	<ul style="list-style-type: none"> - ne pas se déplacer sans autorisation - ne pas crier - ne pas jouer surtout avec la nourriture - goûter à tout - respecter ses camarades, le personnel, le matériel et les locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - ranger la table : empiler les assiettes, rassembler les couverts et les déchets - ranger sa chaise - sortir calmement à la demande du personnel

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel interviendra pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens

L'ENFANT A DES DROITS ET AUSSI DES DEVOIRS SES DROITS

- l'enfant a le droit d'être respecté, d'être écouté, de s'exprimer,
- l'enfant peut, à tout moment, exprimer au personnel qui assure le service de restauration, un souci ou une inquiétude,
- l'enfant doit être protégé contre l'agression d'autres enfants (moquerie, bousculade...),
- l'enfant doit prendre son repas dans de bonnes conditions afin de lui permettre de passer un moment convivial et détendu.

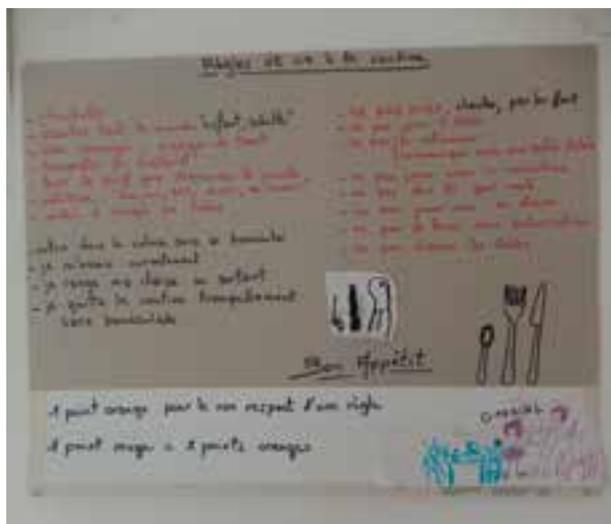
SES DEVOIRS

- respecter les autres enfants et le personnel de restauration scolaire en étant poli et courtois,
- respecter les règles de vie instaurées durant le temps du midi,
- respecter la nourriture,
- respecter les locaux et le matériel.

Ces règles élémentaires de discipline et de civisme sont affichées

dans un document intitulé «Règles de Vie» dans le restaurant scolaire.

Le personnel de service a le droit et le devoir de rappeler à l'ordre toute attitude dérangeante et de signaler tout manquement caractérisé aux règles élémentaires de discipline. Le non respect des consignes sera consigné sur un carnet. Tout écart de conduite pourra donner lieu à une sanction pendant le temps de cantine. Si la mauvaise conduite perdure, une concertation pourra avoir lieu entre les parents et un représentant de la commune.



Zoom sur la bibliothèque

C'est sous la responsabilité de Marie-Paule MARTIN GONNON entourée de 5 bénévoles que la bibliothèque offre ses services à tous les habitants. Pour rappel la bibliothèque est un service public, gratuit et ouvert à tous. Les premiers à en profiter sont les enfants de l'école qui la fréquentent assidûment pour étayer et illustrer les apports pédagogiques des programmes scolaires. Le temps qui leur est particulièrement dédié est le vendredi après midi.

Depuis la rentrée de septembre, la bibliothèque est également ouverte le mercredi de 10h30 à 11h30. Cette nouvelle tranche d'ouverture permet aux parents d'en passer la porte en attendant la sortie d'école des enfants. Ce n'est pas forcément pour prendre un livre mais cela peut être un petit temps de discussion dans un cadre douillet.

Les vitrines sont toujours joliment décorées et suivent le rythme des saisons.

Nouveauté : des animations telles que des ateliers de bricolage pour Noël, une exposition de photos d'un artiste local... et d'autres à venir ceci dans l'objectif de faire connaître la bibliothèque et d'inciter plus de personnes à venir.

En perspective pour les vacances scolaires de printemps, une séance bricolage travaux manuels sera proposée aux enfants.

Message : les personnes intéressées par la bibliothèque et souhaitant donner un peu de leur temps sont les bienvenues pour renforcer l'équipe en place, pour ce faire contactez Marie-Paule MARTIN GONNON.



LA LECTURE POUR LES ENFANTS

C'EST RÉCONFORTER – JOUER- ENSEIGNER – DÉVELOPPER

La lecture est l'une des activités particulièrement agréable que les parents peuvent entreprendre avec leurs enfants. Elle favorise le développement des petits et, lorsqu'elle est faite régulièrement, elle facilite leur acquisition du langage, elle leur permet d'apprendre à écouter et elle les prépare à reconnaître les mots écrits. C'est aussi l'occasion pour les parents et leurs enfants d'avoir du plaisir ensemble de façon reposante, amusante et satisfaisante sur le plan affectif. Ainsi la lecture permet de compenser les comportements de « zapping » favorisés par les jeux et distractions proposés par la TV ou internet. A tous les âges la lecture apporte du plaisir et est source de détente.

État civil – Année 2016

Naissances

- Bamba LOPEZ, née le 03 mai 2016 à Montélimar
- Malo BOUVIER, né le 12 mai 2016 à Montélimar
- Noé VIERNE, né le 13 juin 2016 à Montélimar
- Salomé BERTHE DE POMMERY, née le 28 septembre 2016 à Saint-Martin-Sur-Lavezon

Mariage

Danièle GARTNER-CHAUTARD avec Jean -Claude MONTCHARMONT, le 10 septembre 2016

Décès

- Jeanne BERNARD, décédée le 29 mars 2016 à Montélimar
- Maurice COLLIN, décédé le 2 juillet 2016 à Saint-Martin-Sur-Lavezon
- Maurice JAMMES, décédé le 28 juin 2016 à Villeneuve-De-Berg
- Jean-Pierre VALETTE, décédé le 8 juillet 2016 à Montpellier
- Paul LAFONT, décédé le 19 août 2016 à Bourg-Saint-Andéol

Informations utiles

SECRETARIAT DE MAIRIE – HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi – Jeudi – de 10 heures à 12 heures
Mercredi – Vendredi – de 14 heures à 17 heures
Possibilité de rencontrer le maire sur rendez-vous

BIBLIOTHEQUE – HORAIRES D'OUVERTURE

Tous les mercredis – de 10 heures 30 à 11 heures 30 et les samedis de 10 heures à 12 heures
Fermée pendant les vacances scolaires

DECHETTERIE «LE VERSEAU» – CRUAS HORAIRES D'OUVERTURE

mardi – mercredi – vendredi et samedi
de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures
et le jeudi de 13 heures 30 à 17 heures

Saint-Martin-Sur-Lavezon sous la neige

48 heures sous un manteau blanc !

Dès mercredi 25 janvier en fin d'après midi, il est devenu difficile de circuler sur nos routes.

Même ceux bien équipés de véhicule 4/4 ont parfois eu des difficultés pour monter les routes pentues qui caractérisent l'accès à nos hameaux. Dans ces cas là, merci aux agriculteurs qui ont aidé avec leurs tracteurs...

Jeudi 26 janvier beaucoup sont restés au chaud à commencer par les enfants car il n'y a pas eu de transport scolaire.

Luges et bonhommes de neige ont remplacé les jeux dans les cours de récréation.

Le paysage de notre village en a été transformé durant quelques heures.



Bulletin réalisé par la commission informations municipales :

Jean Robert, Jean Arto, Marie-Noëlle Laville, Stéphane Del Grande, Luciano Lanza, Sébastien Cru, Marie-Yvonne Laffont.

Contact : mairie@saintmartinsurlavezon.fr

Ressources photos : Tristan Zilberman pour la communauté de communes Barres - Coiron

Jean Arto - Marie-Noëlle Laville - Jean Robert- Sébastien Cru - Laurence Boissier.

Conception et impression : Impressions FOMBON Aubenas ■ IMPRIM'VERT - ISSN en cours